



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-06 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-06 CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE FAÇON À Y INTRODUIRE DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AU SECTEUR MIXTE (ZONE M-235) DU PÔLE LÉO.

#### AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-06

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 14 avril 2020, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2013-06 intitulé « Règlement numéro 2013-06 modifiant le règlement numéro 2013-00 tel qu'amendé concernant les plans d'aménagement d'ensemble de façon à y introduire des dispositions particulières applicables au secteur mixte (zone Kateri - zone H-406) ».

Ce projet de règlement s'applique à la zone M-235.

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
M-235	Route 132 : 6040 à 6180 et lots 3 558 401, et lots 2 374 177, 6 271 625, 6 341 454 Rue Léo

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : [greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 22 mai 2020, et ce jusqu'au 6 juin 2020, 16 h 30.

#### OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet d'introduire des dispositions particulières applicables à la zone mixte (M-235) du pôle Léo.

Les dispositions suivantes s'appliquent à la zone mixte M-235 du Pôle Léo:

Les objectifs et critères déterminés pour la zone M-235 visent à favoriser le développement d'un pôle mixte d'intérêt, favorisant la planification d'un milieu de vie dynamique par une saine intégration d'usages résidentiels et commerciaux. Le développement du pôle mixte encadrera davantage le milieu d'insertion, par la création d'une interface dynamique arrimée au Parc d'affaire du secteur central, aux emprises excédentaires du Ministère des Transports du Québec, du corridor de transport qu'est la Route 132 et les secteurs commerciaux et résidentiels limitrophes.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont disponible sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au [www.ville.sainte-catherine.qc.ca](http://www.ville.sainte-catherine.qc.ca) dans la section « [Avis publics](#) ». ([Pour la présentation du projet de règlement 2012-14, cliquez ici](#))

Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 22 mai 2020

Me Pascalie Tanguay, greffière